

LA GAZETTE DE JOLIETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES

Première insertion par ligne... Chaque insertion subséquente par ligne... Toute correspondance, si elle n'est munie d'une adresse responsable.

LA GAZETTE DE JOLIETTE PARAIT TOUS LES Jours... Abonnements... adre... \$2.50

CARTES D'AFFAIRES AVOCATS.

A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-Dame, Joliette.

J. MARTEL, Avocat, Bureau: Bloc Fisk, No. 3 et 4, Joliette.

M. J. Martel suivra les Cours du District de Joliette. La Société légale qui existait sous la raison sociale de "Martel & Beaupré," a été dissoute...

B. BABY & McCONVILLE, Avocats, Coin des Rues St. Vintour, et Ste. Marie, Joliette.

M. Baby & McConville, suivront les Cours de Montréal, l'Assomption et de Joliette, 1er Avril, 1874.

C. P. CHARLAND, avocat, Bureau Fisk's Block - Porte No. 1, Joliette.

M. Charland suivra les Circons de Montréal, Berthier et l'Assomption.

ARTHUR McCONVILLE, avocat, Bureau: Place Bourget, Joliette.

NOTAIRES.

V. VEZINA & DESORMERS, Notaires publics, Bureau rue Mansou, Joliette.

J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues du Portage et St. Pierre, l'Assomption.

J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez L. Desautels, Notaire, Joliette.

J. O. LEBLANC, Notaire, Joliette - Bureau: Chez M. de la Roche Potvin, Rue Notre-Dame.

HUISSIERS.

A. B. DESAY, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Encauteur licencie, Joliette.

L. S. LIPPE, Huissier, St. Ambroise.

B. PERRAULT, Huissier de la Cour Supérieure, rue Mansou, Joliette.

BONNE NOUVELLE!!!

Mrs. MIREAU & CHARRIER, ont le plaisir d'annoncer au Public qu'il viennent d'ouvrir une boutique à Joliette.

PLACE DU MARCHÉ, où ils tiendront constamment et de première qualité, quantité de meubles. Toutes les commandes seront exécutées avec soin et promptitude.

MIREAU & CHARRIER, Joliette, 2 Juin 1877.

FONDERIE & FORGE

P. LAFORAIS, & CIE

RUE ST. PAUL (PRES LE MARCHÉ)

JOLIETTE

Ont constamment en vente les objets suivants manufacturés par eux:

- Charrues en acier et en fonte pour labourer dans les cotes pour sarcler pour faire les sillons et renchasser Chaudières, roues pour moulins Ac. &c. Rateaux à un cheval pour le foin.

'LA REINE DE MOISSON'

O. K. WOOD

PATENTE LE 9 MARS 1875

MM. P. Laforais, fils & Cie sont aussi agents pour la vente des Faucheuses et Moissonneuses de M. MOODY

La Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie "The Sun" de Montreal.

BUREAU: 164 Rue St. Jacques.

Capital souscrit..... \$500,000

DÉPÔT AU GOUVERNEMENT..... \$50,000

THOMAS WORKMAN, Ecr. M. P. Président T. JAMES CLAXTON, Ecr. Vice-Président M. H. GAULT, Ecr. Directeur-Gérant. R. MACAULAY, Ecr., Secrétaire.

Assurez-vous votre vie contre les accidents dans L'Assurance Mutuelle "The Sun" de Montreal qui donne tous les avantages désirables soit sur la vie, soit contre les accidents, aux conditions les plus favorables.

La "Sun" donne des polices sur la vie et pour des placements sous toutes les formes et joint les meilleures garanties aux taux les plus modérés - sur application spéciale.

PELLETIER & BOYD, Agents, Sorel, P. Q. Médecin de la Compagnie. Dr. M. S. BOULET, Joliette

The Sun Mutual Life Insurance Company of Montreal.

OFFICE: 164 St. James Street.

Subscribed Capital. \$500,000

DEPOSITED WITH GOVERNMENT. \$50,000

THOMAS WORKMAN, Esq. M. P., President T. JAMES CLAXTON, Esq. Vice-President M. H. GAULT, Esq., Managing Director. R. MACAULAY, Esq. Secretary.

INSURE Your Life Against accidents in the Sun Mutual of Montreal, grants every thing desirable in Life or Accident Insurance on the most favorable terms.

Life and endowment policies of all approved forms, uniting ample security and moderate cost, under a definite contract.

PELLETIER & BOYD, Agents, Sorel, P. Q. Medical Officer. Dr. M. S. BOULET, Joliette.



CHARLES LEVESQUE, V. S. MEDICIN VETERINAIRE

Gradué du Collège Vétérinaire de Montréal.

Bureau: à Berthier.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler les arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (s'éclairant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les deux premières semaines de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Com. Leg G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Leg.

Québec, 14 août 1877.

Feuilleton!

LES MARTYRS DE LA SIBIRIE.

CHAPITRE XLVIII L'ENQUÊTE

(Suite.)

—Ce matin, elle m'a demandé à aller se faire panser à l'hôpital, j'ai bien vu que c'était un prétexte, mais je lui ai donné la permission; elle a à un compatriote, médecin, je crois, qui lui a raconté comment un autre prisonnier, knouté par ordre de Mitved, avait déclaré que c'était lui-même qui avait volé dans une certaine église, pour accuser ensuite le mari de la malade, Dieu sait quoi encore. Ce récit m'a paru très-confus du reste, tu n'as qu'à interroger la servante, si cela t'intéresse.

—Quel intérêt voulez-vous que je porte à ces bavardages? fit-il, en riant.

—Aucun, assurément, je le conçois. As-tu vu Stépanichka?

—Elle joue avec son chien et mange des kitsaiki-itabliki, je pense.

—Je l'ai trouvée un peu triste aujourd'hui; cette Marpha est, à vrai dire, peu complaisante pour elle; figure-toi qu'elle a refusé de lui prêter le petit Polonais.

—Si sa mère vient à mourir, nous lui en ferons cadeau; dites-le-lui, cela la consolera.

—C'est une illumination du ciel répondit la sectaire; nous le pariférons, et il sera scopt....

—Silence! fit Arbelief, en lui prenant le bras.

—Ce n'est qu'Akoulina.

—Les murs ont des oreilles, murmura Arbelief.

—Viens-tu chez Stépanichka?

—Non, mère, pas encore, il me reste quelques affaires pressées; y allez-vous, en ce moment?

—Elle m'attend pour essayer une nouvelle toilette.

—Si elle est toujours triste, dites-lui que ce soir je lui apporterai un nouveau joujou.

—Ah! c'est Mitved qui a tout fait, murmura Arbelief, en redescendant, quand sa mère feut quitte; alors, c'est moi qui déferai tout.

Et, rentrant dans son comptoir, il donna quelques ordres à la hâte endossa un caftan gris et, s'éloignant à pied, il alla jusqu'à la place du marché, où stationnent les rares invoschiki de place que possède Tobolsk.

—Sais-tu où demeure Trophime Alexiévitich? demanda-t-il au cocher.

—Je le sais, barine.

—Alors marche je te prends à l'heure.

Trophime Alexiévitich venait d'arriver de la prison et allait se mettre à table. La visite de Yérasim, à cette heure, l'étonna d'autant plus qu'ils se voyaient rarement et éprouvait l'un pour l'autre peu de sympathie; cependant il donna l'ordre de l'introduire dans son cabinet, pensant bien qu'il s'agissait de quelque affaire.

En homme civilisé, Yérasim commença par s'excuser du dérangement qu'il lui causait.

—Mais, ajouta-t-il, comme l'affaire dont j'ai à vous entretenir, intéresse particulièrement un des prisonniers dont vous vous êtes fait le protecteur, je n'ai pas hésité à venir vous trouver.

été possible de faire; mais, quand j'ai voulu réclamer son privilège, le commandant du convoi m'a répondu qu'il s'en était rendu indigne, premièrement en favorisant l'évasion d'un Lithuanien qui, plutôt que de se rendre, s'est noyé après avoir tué plusieurs soldats; secondement en commettant, dans une église, à la faveur d'un incendie, un vol sacrilège.

—Je sais, en effet, que ces deux accusations ont été portées contre lui, mais rien ne les prouve.

—Rien, non plus, ne prouve le contraire; cependant je suis certain, et j'en avais même prévenu sa veuve, que la peine eût été sensiblement adoucie si la Commission n'eût été positivement informée que, sous le nom supposé d'Adamovitch, se cachait le chef insurgé Adam Chusco, un des rebelles les plus redoutables parmi ceux qui, sous prétexte de défendre des doctrines justement condamnées par notre sainte religion orthodoxe, ont osé lever l'étendard de la révolte contre leur magnanimité et légitime souverain, Sa Majesté l'empereur Alexandre.

En faisant cette profession de foi d'orthodoxie, le marchand russe regardait sévèrement son collègue, dont il soupçonnait les croyances, et semblait vouloir lui donner une leçon indirecte.

Yérasim n'eut pas l'air de s'en apercevoir.

—La justice, répondit-il, doit être pour tout le monde, pour Adam Chusco comme pour celui que le tribunal suprême de Varsovie avait condamné sous le nom d'Adamovitch, et ce n'était pas au tribunal de Tobolsk à réformer une première sentence.

—Aussi s'est-il contenté de maintenir la peine, quand la veuve elle-même est venue déclarer, par écrit, que son mari était bien réellement Chusco.

—Alors, vous approuvez ce jugement, Trophime Alexiévitich?

—Je le déplore, monsieur Yérasim, mais je vous le répète, je n'ai pu empêcher, par suite de cette malheureuse déposition écrite.

—Et, si à cette déposition, qui au fond n'a aucune valeur, vous pouviez en opposer une autre, accablante pour le persécuteur de ce Chusco, en prouvant irréfragablement que l'évasion du Lithuanien n'est qu'une conspiration ourdie par les officiers et à l'insu de Chusco qui devait en être la victime, feriez-vous appel contre le jugement qui condamne ce malheureux aux mines?

—Je ferais appel immédiatement.

—Même quand cet appel devrait avoir pour conséquence une instruction qui mettrait au grand jour l'infamie d'un officier supérieur?

—Je n'hésiterais pas un instant.

—Même quand cet officier supérieur serait Son Excellence le général Mitved?

—La justice doit être une pour tous, monsieur Yérasim, vous l'avez dit vous-même, tout à l'heure.

—C'est mon opinion, Trophime Alexiévitich, mais pour l'avoir en face d'un homme comme le général et la soutenir contre lui il faut se sentir bien fort.

—Je suis faible, mais le droit est fort; je suis périssable, mais la justice est immortelle, ses droits sont imprescriptibles et derrière le pauvre Trophime, il y a la Commission de Moscou, et plus haut que la Commission de Moscou, il y a Sa Majesté l'empereur, seul représentant sur le tzar du Dieu souverainement juste.

—Alors au nom de la justice, vous acceptez la lutte?

—Je l'accepte, si vous avez réellement des preuves à me fournir.

—J'ai l'auteur même du vol sacrilège et tous les bandits de sa desiatka, qui osent parler à présent que leur sort est décidé, Interrogez Hyéronime, le staroste qui par extraordinaire, a survécu au supplice du knout, il vous révélera des faits hideux, que confirmeront ses compagnons.

—Je crains qu'il ne puisse répondre, hier il était au plus mal.

—Aujourd'hui, il va mieux, et il demande à faire sa déposition entre vos mains.

Trophime Alexiévitich tira sa montre.

—Ce soir, il est trop tard pour retourner à la prison, mais demain, avant le Conseil, j'aurai vu le prisonnier, et la première séance j'interjetterai mon appel en faveur de Chusco, dit-il.

—Au nom de la justice, je vous remercie, répondit Yérasim, en se levant, et aussi au nom de la malheureuse veuve à laquelle je vais apporter un peu d'espoir.

Le lendemain, une heure avant la réunion de la Commission, Trophime était à l'hôpital, assis au chevet du moribond et écoutant sa déclaration.

Malgré sa faiblesse extrême, le bandit, dans le désir de se venger du traître qui, après l'avoir poussé au crime, non-seulement l'abandonnait au moment du supplice, mais payait le bourreau pour se faire débarrasser, par le knout, d'un témoin importun, entrait dans les plus grands détails et racontait, avec une implacable minutie, la conduite à la fois cruelle et ignoble de l'Ours-Gris pendant tout le trajet.

—Pourrais-tu répondre encore devant une Commission, frère? demanda Trophime.

—Quant cela?

—Aujourd'hui ou demain.

—Je tâcherai de vivre jusqu'à la Trophime Alexiévitich, et fust-je à l'heure de la mort, je trouverai la force de tout dire.

—Te sens-tu bien mal?

—Je suis perdu, mais c'est égal pourvu que je le perde aussi, je mourrai content.

Le Sibérien avait pris ses notes. Il sortit en recommandant le malade au prisonnier-médecin.

—Je réponds de lui jusqu'à demain à condition qu'on ne sache pas qu'il doit y avoir une enquête.

—Pourquoi cela?

—Parce que, dans ce cas, vous ne trouveriez plus d'un cadavre.

—C'est bien dit Trophime, dont les sourcils se contractèrent.

Les clairons sonnaient le Conseil. Il sortit et monta à la grande salle.

Pour faire appel contre les décisions de l'Assemblée, le défenseur des prisonniers avait vingt-quatre heures n'expirait que le soir. Jusqu'à midi, Son Excellence Mitved assistait à la séance; à midi, il allait boire son eau-de-vie et faire sa sieste jusqu'à trois heures Trophime attendait donc.

À l'heure habituelle, le général Rébaratof leva la séance, en annonçant qu'elle serait reprise à deux heures.

Trophime n'eut garde de ne pas se trouver à son poste. Comme toujours, Mitved était absent.

—Faites entrer le numéro 4218, ordonna le président.

—Je demande à Son Excellence de vouloir bien retarder l'examen du numéro 4218 pour quelques minutes.

—Auriez-vous quelques observations à présenter à la Commission?

—Oui, Excellence; je fais appel d'une des décisions.

Le gouverneur fit un signe à l'officier de Cosques, qui se rassit aussitôt.

—Quelle est cette décision? poursuivit le gouverneur.

en ce moment; ce Chusco est un affreux brigand, et je tiens pour traiter quiconque ose prendre son mari.

—Je ferai remarquer à Votre Excellence que je ne prends d'autre parti que celui de la justice, fit froidement Trophime.

Si Son Excellence le général Mitved était ici, il n'aurait pas de peine à prouver le contraire, reprit le directeur.

—J'en serais d'autant plus aise, que je ne doute pas que l'enquête réclamée par moi ne fasse ressortir la générosité et la loyauté de sa conduite dans toute cette affaire, dans laquelle il est impossible qu'aient trompé des généraux investis de la confiance de notre bien-aimé et auguste souverain.

En prononçant ces mots, qu'il accentuait à dessein, Trophime regardait Sakre-Médovitch au face.

Le général perdait contenance et s'agitait sur son fauteuil.

—Je m'oppose à l'enquête, s'écria-t-il enfin; il serait honteux d'écouter le témoignage de vils scélérats contre leurs juges.

—Pardonnez-moi, cher collègue, votre indignation vous fait perdre le respect des convenances, répondit Rébaratof, qui, dans le fond, détestait le directeur non moins que Mitved, qu'il lui flattait tous les deux; mais, c'est moi qui suis le président et, si vous me le permettez, je vais mettre aux voix la proposition de l'honorable membre de la Commission.

Ainsi qu'il était facile de s'y attendre, l'enquête fut accordée à une grande majorité, non par amour de la justice, mais en haine des généraux.

—Je demande en outre, poursuivit Trophime, que cette enquête ait lieu ce soir ou demain, au plus tard, le principal témoin, Hyéronime, se trouvant, en ce moment, fort malade à l'hôpital.

—Et moi je déclare pour quel-le n'ait pas lieu avant le départ de la première chaîne, répliqua Sakre-Médovitch; il serait plus que ridicule d'interrompre nos travaux pour une aussi stupide affaire.

—En vérité, Excellence, vous prenez cette enquête tellement à cœur que l'on croirait vraiment que vous craignez d'être dénoncé comme complice par ce misérable, remarqua, en souriant le président.

—Moi, mais je n'ai rien dit de semblable; je ne connais pas cet homme, s'écria le directeur, d'un air effaré.

—Alors, vous n'avez aucun motif pour vous opposer à ce que demain matin nous entendions ce bandit?

—Comment donc, Excellence, mais, au contraire, j'en serai charmé.

—C'est donc convenu, messieurs, à demain matin, huit heures. Est-ce tout ce que vous avez à demander, Trophime Alexiévitich?

—Tout, Votre Excellence.

—Très-bien, Lieutenant, faites entrer le numéro 4218.

La séance continua. Jamais le directeur n'avait été si gracieux pour ses pensionnaires; à l'en croire, tous auraient mérité une diminution de peine, et il semblait oublier qu'il fut juge pour se faire leur avocat.

—Il travaille à se faire des partisans, dit tout bas un capitaine rapporteur à son collègue.

—Trop tard, fit celui-ci, sur le même ton.

À trois heures moins quelques minutes, il prête à un violent mal de tête et sortit pour prendre l'air un instant.

Trophime Alexiévitich éprouvait sans doute la même indisposition, car il le suivit dans la cour.

La chaleur m'étouffait, lui dit agréablement le directeur.

—Moi aussi, répondit froidement l'avocat des nietchasti, en s'asseyant sur le perron.

Presque aussitôt le général Mitved arriva, et les deux Excellences firent quelques tours dans le préau.

(A Continuer)

CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE. AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE JOLIETTE.

Payez vos Taxes et Contributions sous le plus court délai, si vous voulez vous éviter des frais.

Par ordre, BARTH. VEZINA, Sec.-Trés.

Joliette, 3 Déc. 1877.

JOLIETTE

VENDREDI, 4 JANVIER 1878.

Le District de Joliette en 1877.

En présentant nos souhaits de bonne année à nos lecteurs, nous rappellerons en quelques lignes ce qui s'est passé de plus remarquable en 1877, dans le District de Joliette.

En se plaçant à un point de vue général, on peut dire que l'année 1877 a été une période de progrès et de richesses pour l'agriculture et l'industrie. Le commerce, dans cette dernière branche toute fois, il y a bien quelques points noirs qui rappellent de très mauvais jours.

Le principe fondamental du libéralisme, c'est que l'homme ne relève que de sa raison, qu'il est à lui-même sa propre loi et qu'il n'a point à se soumettre à une autorité extérieure quelconque.

La conclusion logique de ces prémisses, c'est que chacun se fait sa religion et sa morale à soi-même.

Mais cette conclusion que nous avons entendue souvent formuler dans les écrits et dans les discours des promoteurs du libéralisme, est marquée du signe de l'absurdité.

Les divers établissements industriels ont continué d'exister et de faire des opérations généralement avantageuses.

L'agriculture a reçu un puissant encouragement par le fait d'une moisson abondante, et n'eût été l'invasion de la Chrysonème (mouche à patate) les cultivateurs pourraient se vanter d'avoir eu la meilleure récolte qui se soit vue depuis près de quarante ans.

Pendant l'année 1877, le District de Joliette a vu s'ouvrir un chemin de fer tandis qu'une autre voie ferrée de première classe était en voie de construction sur toute sa longueur.

Quant à la seconde partie de cette thèse, c'est-à-dire la méconnaissance pratique de la liberté par le libéralisme, elle trouve son ample et pleine confirmation dans l'examen des faits contemporains.

Sous toutes les législations et dans tous les pays, le libéralisme se montre tolérant pour toutes les doctrines à l'exception du catholicisme.

La première partie de notre thèse est ainsi prouvée.

Quant à la seconde partie de cette thèse, c'est-à-dire la méconnaissance pratique de la liberté par le libéralisme, elle trouve son ample et pleine confirmation dans l'examen des faits contemporains.

Or, cette dernière affirmation heurte de front le dogme essentiel du libéralisme, c'est à dire la souveraineté absolue de l'Etat.

Et c'est ici que se révèle l'antagonisme radical de l'Eglise catholique et de la civilisation dite moderne.

Nos libéraux se sont recités naguère contre cette proposition condamné par le Syllabus de 1864: "Le Pontife Romain peut et doit se reconnaître et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne."

On ne s'est pas fait faute de conclure de cette condamnation à l'impossibilité absolue pour le catholicisme de se prêter à la diffusion des lumières et à l'épanouissement légitime et régulier des sociétés contemporaines.

C'est précisément le contraire qui est vrai et nous sommes fondés à dire que le progrès social véritable ne rencontre point de plus insurmontable obstacle que le libéralisme.

Ceux qui connaissent le prix de la vérité et qui savent qu'elle est le facteur indispensable de toute civilisation digne de ce nom, ne seront pas surpris d'une telle proposition.

Qu'est-ce en effet que le libéralisme sinon l'élimination systématique de

ce facteur nécessaire? La prétention du libéralisme de constituer une civilisation équivalente à celle de lever un édifice dans les airs.

Les faits, d'ailleurs, auxquels nous aimons à revenir, puisque notre siècle se vante d'être essentiellement positif, les faits ne justifient pas ce jugement?..... (A Continuer.)

LIBERALISME ET LIBERTE.

(Du Bien Public de Gand.)

" Dans le parti des honnêtes gens, " disait Cicéron, je ne sais pas s'il y a un honnête homme." Faut-il dire aujourd'hui: " Dans le parti libéral, je ne sais pas s'il y a un ami sincère de la liberté? "

Toujours est-il que si la liberté est le droit de faire son devoir, s'il faut la concevoir comme l'affranchissement de tous les obstacles qui empêchent l'homme d'atteindre à sa fin, ce n'est point au libéralisme qu'il faut la demander.

Doctrinalement, ni pratiquement, l'école libérale n'a la notion de la liberté.

Doctrinalement, elle la définit le droit de ne pas faire son devoir. Pratiquement, elle aboutit partout à la proscription du devoir.

Justifions en peu de mots cette double accusation.

Le principe fondamental du libéralisme, c'est que l'homme ne relève que de sa raison, qu'il est à lui-même sa propre loi et qu'il n'a point à se soumettre à une autorité extérieure quelconque.

La conclusion logique de ces prémisses, c'est que chacun se fait sa religion et sa morale à soi-même.

Mais cette conclusion que nous avons entendue souvent formuler dans les écrits et dans les discours des promoteurs du libéralisme, est marquée du signe de l'absurdité.

Les divers établissements industriels ont continué d'exister et de faire des opérations généralement avantageuses.

L'agriculture a reçu un puissant encouragement par le fait d'une moisson abondante, et n'eût été l'invasion de la Chrysonème (mouche à patate) les cultivateurs pourraient se vanter d'avoir eu la meilleure récolte qui se soit vue depuis près de quarante ans.

Pendant l'année 1877, le District de Joliette a vu s'ouvrir un chemin de fer tandis qu'une autre voie ferrée de première classe était en voie de construction sur toute sa longueur.

Quant à la seconde partie de cette thèse, c'est-à-dire la méconnaissance pratique de la liberté par le libéralisme, elle trouve son ample et pleine confirmation dans l'examen des faits contemporains.

Sous toutes les législations et dans tous les pays, le libéralisme se montre tolérant pour toutes les doctrines à l'exception du catholicisme.

La première partie de notre thèse est ainsi prouvée.

Quant à la seconde partie de cette thèse, c'est-à-dire la méconnaissance pratique de la liberté par le libéralisme, elle trouve son ample et pleine confirmation dans l'examen des faits contemporains.

Or, cette dernière affirmation heurte de front le dogme essentiel du libéralisme, c'est à dire la souveraineté absolue de l'Etat.

Et c'est ici que se révèle l'antagonisme radical de l'Eglise catholique et de la civilisation dite moderne.

Nos libéraux se sont recités naguère contre cette proposition condamné par le Syllabus de 1864: "Le Pontife Romain peut et doit se reconnaître et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne."

On ne s'est pas fait faute de conclure de cette condamnation à l'impossibilité absolue pour le catholicisme de se prêter à la diffusion des lumières et à l'épanouissement légitime et régulier des sociétés contemporaines.

C'est précisément le contraire qui est vrai et nous sommes fondés à dire que le progrès social véritable ne rencontre point de plus insurmontable obstacle que le libéralisme.

Ceux qui connaissent le prix de la vérité et qui savent qu'elle est le facteur indispensable de toute civilisation digne de ce nom, ne seront pas surpris d'une telle proposition.

Qu'est-ce en effet que le libéralisme sinon l'élimination systématique de

ce facteur nécessaire? La prétention du libéralisme de constituer une civilisation équivalente à celle de lever un édifice dans les airs.

Les faits, d'ailleurs, auxquels nous aimons à revenir, puisque notre siècle se vante d'être essentiellement positif, les faits ne justifient pas ce jugement?..... (A Continuer.)

NOUVELLES DIVERSES.

— Une tentative d'assassinat a été faite à Winnipeg sur la personne de M. J. E. Tétu, agent d'immigration. Comme ce monsieur passait dans les rues vers sept heures du soir le 14 décembre, un homme s'élança sur lui et lui plongea un poignard dans la poitrine avec une promptitude et une force terrible. M. Tétu heureusement venait de lever le bras à la hauteur de sa poitrine. Le coup fut détourné et lui frappa le sein gauche obliquement faisant une blessure de deux pouces de longueur mais ne pénétrant pas assez pour injurier les organes vitaux. Il tomba en appelant à son secours, et son assaillant s'enfuit. M. Tétu fut immédiatement transporté dans une maison voisine où les soins nécessaires lui furent prodigués. M. Tétu ignore complètement quel a pu être le motif de son assaillant. Il ne se connaît pas d'ennemi, et il n'a pu reconnaître celui qui l'a frappé.

— Il paraît qu'une puissante compagnie financière a été organisée à Londres dans le but de doter New-York d'un chemin de fer souterrain semblable à ceux qui rendent de si grands services à la ville de Londres.

La concession d'un chemin de ce genre avait été obtenue de la ville en 1866 par un M. Vanderburgh, qui céderait ses droits à la compagnie anglaise.

Le capital nécessaire, de six à huit millions de dollars est souscrit, au dire du N-Y Herald, et d'après ce qu'affirme le correspondant de ce journal, toutes les mesures sont prises pour commencer immédiatement les travaux et les conduire avec vigueur.

— La législature de Manitoba se réunira le 10 janvier pour la séance des affaires. On croit que la session sera courte.

— Les statuts de la Province d'Ontario ont été refondu. La commission chargée de cet ouvrage important a fini ses travaux.

FEU ET ACCIDENT AUX POMPIERS.— Vers minuit, jeudi, une alarme a été sonnée à la boîte 47, pour un incendie qui venait d'éclater dans la maison de la rue St-Joseph, formant l'encoignure de la rue de l'Aqueduc. Les saisis de la Station No. 4 arrivèrent en peu d'instants. Le feu avait pris dans un tas d'ordure et de bois de service. La fumée sortait par spirales épaisses. Les pompiers Isenhardt, Bassault et Cléophas Dubois et le gardien Jos. Beauharnois de la station No. 4, entrèrent dans la maison et disparurent dans un nuage de fumée. Lorsqu'ils voulurent pénétrer dans l'appartement où le feu avait éclaté, il leur fallut défoncer la porte avec une hache. Bassault entra. Quelques persiennes qui étaient dans la chambre tombèrent et barricadèrent complètement la porte, de sorte que les deux autres pompiers ne purent entrer. Dubois vit immédiatement le danger qui menaçait Bassault, et frappa des coups désespérés avec sa hache sur les obstructions dans la porte. Beauharnois sortit de la maison et avec l'aide du capitaine McRobie il plaça une échelle vis-à-vis d'une fenêtre et monta un boyau. En peu d'instants le feu fut éteint. On trouva Bassault et Dubois étendus sur le plancher, apparemment morts d'asphyxie. Les deux pompiers furent portés de hors par leurs compagnons et en respirant l'air pur ils reprirent connaissance. On fit venir un médecin et tous deux furent déclarés hors de danger.

Il n'y a pas de doute que si Beauharnois n'était pas hâté de leur porter secours, nos deux braves pompiers seraient morts victimes de leur dévouement.—N. Monde.

— Les citoyens de Boston paient, par tête, une taxe annuelle de plus de \$27.

— Le Territoire de Washington a maintenant une population de 60,000 habitants.

— Les revenus annuels du duc de Westminster excèdent un million de dollars.

— Leda Nugier, une femme de son lieu du Massachusetts, est âgée de 113 ans. Elle a trois enfants, dont l'aîné à 70 ans.

— L'expédition de Stanley, en Afrique, a été au Herald de New-York et au Telegraph de Londres, la somme de \$100,000.

— On estime à 12 millions le nombre d'acres de forêts qui ont été abattus et brûlés aux Etats-Unis, durant les dix dernières années.

— Une dame de Fairfield, Massachusetts, a une chevelure de huit pieds et un pouce de longueur. On dit qu'elle a refusé deux mille piastres pour ses cheveux. C'est un peu cher.

— Durant le cours des dix dernières années le gouvernement italien a confisqué et vendu pour \$100,000,000 de propriétés appartenant à l'Eglise. Spoliation digne du roi galant homme.

— Un individu de Newbury, Massachusetts, est à engraisser 500 gre nouilles dans un baril. Il leur donne du blé d'Inde pour nourriture.

— L'atmosphère, dans les environs de Stockton Californie est si pur, que l'on peut distinguer à l'œil nu, des objets d'une distance de 42 mil les. C'est au moins ce que dit un témoin oculaire.

— En creusant un puits, un individu de Leon, Kansas, a frappé un courant d'eau, à une profondeur de vingt pieds dans lequel on a trouvé des poissons longs de six pouces.

— A South Bend, Indiana, une poursuite, à propos d'un chien valant à peu près 50 sous a entraîné une des parties au procès, dans des frais qui excèdent cent piastres.

— Une famille de Fond du Lac, Wisconsin, se compose de 24 membres. Le père est dans l'aisance et tous les enfants vivent sous le toit paternel.

— Il paraît qu'une puissante compagnie financière a été organisée à Londres dans le but de doter New-York d'un chemin de fer souterrain semblable à ceux qui rendent de si grands services à la ville de Londres.

La concession d'un chemin de fer de ce genre avait été obtenue de la ville en 1866 par un M. Vanderburgh, qui céderait ses droits à la compagnie anglaise.

Le capital nécessaire, de six à huit millions de dollars est souscrit, au dire du New York Herald, et d'après ce qu'affirme le correspondant de ce journal, toutes les mesures sont prises pour commencer immédiatement les travaux et les conduire avec vigueur.

— Monseigneur J. Langevin vient d'ériger, dans sa cathédrale, un Chapitre de Chanoines, composé d'un Dignitaire et de dix chanoines titulaires. Le dignitaire portera le nom de Prévôt du Chapitre; parmi les Chanoines il y aura un Théologal et un Penitencier. Ce chapitre sera installé le 15 janvier prochain; le costume sera la masette de laine noire par dessus les surplis, et l'office canonical ne se célébrera qu'une fois par mois.

— Les affiliations matrimoniales des familles royales en Europe n'ont plus sur la politique et sur les sympathies des nations la même influence qu'autrefois. Les princesses et les princesses anglaises ont presque toujours recherché les alliances allemandes et russes, et cependant l'Angleterre aujourd'hui est en antagonisme évident avec la Prusse et la Russie.

— Les rats sont devenus si nombreux, si carnassiers, dans le comté de Lafayette, Missouri, que la cour du comté a préemptoirement ordonné aux citoyens du comté, de consacrer à leur destruction, trois jours de leur courant.

— Comme un nouvel indice de la stagnation des affaires aux Etats-Unis, on constate que la Compagnie Cunard qui entretenait un service hebdomadaire de vapeurs entre Boston et Liverpool vient de le supprimer. Le service hebdomadaire est remplacé par un service mensuel.

— Le Golos, journal russe, propose d'exiger de la Turquie, quand sa dette sera définitive, une indemnité de cinq milliards.

Cinq milliards réclamés à qui n'a pas de quoi payer la moitié des intérêts de ses emprunts en Europe!

— Les difficultés surgies entre les Mennonites et les colons canadiens dans les montagnes de Pembina ne sont pas terminées. Dix mennonites ont été arrêtés la semaine dernière sous accusation d'avoir voté du bois.

— Son Eminence le cardinal Manning vient de réunir quelques discours qu'il a prononcés récemment, sous le titre: "The independence of the Holy See", l'indépendance du St. Siège.

Il affirme dans cette brochure, qui est destinée à avoir un grand retentissement, la nécessité pour le Souverain-Pontife d'avoir une souveraineté qui soit une sauvegarde de son indépendance et de celles des consciences catholiques. Cette publication est une réponse indirecte aux écrits dernièrement publiés du P. Curci, sur le même sujet et dont nous avons déjà parlé.

— Les étudiants prussiens qui habitent Strasbourg proposent d'élever dans cette ville une statue à Goethe, le grand poète d'Allemagne.

— On écrit de Washington que le gouvernement fédéral se dispose à poursuivre la revendication d'une somme de dix à quinze millions de dollars qui appartenait jadis à la défunte Confédération du Sud et qui, depuis 1865, est restée en dépôt chez les banquiers européens.

NOUVEAU SÉNATEUR.—Le Herald dit que M. Rosaire Thibaudau sera nommé sénateur en remplacement de feu l'Honorable Chs. Wilson.

En France, tous les tribunaux de province appliquent à présent une nouvelle pénalité aux individus condamnés pour ivresse, c'est l'interdiction des droits civils qui varie d'un à cinq ans.

"Voilà une jurisprudence excellente, dit l'Enfer, la condamnation à quelques jours de prison punit, autant et plus que l'ivrogne, sa famille qui est privée des ressources qu'elle peut trouver dans le travail de son chef. Au contraire l'interdiction des droits civils ne punit que le coupable et elle lui enlève des droits dont il s'est rendu indigne.

UNE SENSATION EMOUVANTE.—Enfin, raconte le Globe, de Londres, le public amateur d'émotions, à Bradford, a pu se procurer une jouissance. Un dompteur de lions a été presque à moitié dévoré devant une assistance enthousiasmée. Il paraît que quelques lions, enfermés dans une des cages d'une ménagerie ambulante de passage à Bradford se prirent de querelle à propos d'un os. Le capitaine Nicholls, héros dans le cœur duquel la peur n'a jamais trouvé de place, entra alors dans la cage et, après avoir lutté vaillamment contre les fauves, s'empara de l'os disputé et le jeta au loin. Euhardi par ce succès et encouragé sans doute par les bravos d'un public fanatisé la capitaine fit une seconde entrée pour montrer sa bravoure, il commença à faire exécuter aux animaux leur exercices ordinaires. Parmi les spectateurs, un fémissement de satisfaction indiqua qu'on s'attendait à quelque incident émuvant. Cette attente ne fut pas déçue. Il y avait à peine deux minutes que l'homme s'était introduit pour la seconde fois parmi les bêtes féroces, d'un jeune lion bondit sur lui et le mordit cruellement aux deux cuisses et à la hanche, ses morsures pénétrant jusqu'à l'os.

Malgré ces horribles blessures, l'homme se défendit énergiquement, enfonçant le manche de la cravache jusque dans la gueule de l'animal et le frappant à coups de pied. L'assistance suivait ce spectacle avec une attention extrême et bon nombre de personnes s'estimaient heureuses du hasard qui les favorisait de la sorte. Quant à songer à secourir le malheureux imprudent, il n'en vint à l'esprit de personne. On pensait plutôt à l'intéressant sujet de conversation que cet incident allait fournir pour les cancaniers du soir.

Ce qu'il y eut de plus surprenant dans cette affaire, c'est que les autres lions ne prirent aucune part à la lutte à laquelle ils paraissaient assister avec un spectacle désintéressé, heureusement pour le dompteur qui put en profiter pour s'échapper. Cet homme à la nature de fer voulut recommencer le soir à l'heure du spectacle et une foule immense était accourue dans l'espoir de contempler une nouvelle bataille; mais elle fut cette fois déçue dans son attente. Le malheureux Nicholls, trahi par ses forces, s'évanouit au moment d'entrer dans la cage, et on dut le transporter chez lui, où il est actuellement en traitement. Ses blessures sont profondes et non sans gravité.

CRIME D'UN IVROGNE.—Un allemand de Philadelphie, nommé Myers s'était mis en tête de prendre pour compagne Pauline Strickers, sa compatriote. Celle-ci ne s'en souciait pas, et maintes fois elle avait dit catégoriquement à son prétendant que le plus grand plaisir qu'il pût lui faire était de cesser ses visites. Mais ces déclarations répétées ne laissent pas Myers imperturbable; on avait beau lui signifier qu'il était importun, il n'en croyait pas un traitre mot, il refusait d'admettre la possibilité de la chose et il continuait ses assiduités comme s'il eût reçu l'accueil le plus encourageant. Dimanche soir, cet obtus bellâtre et un de ses camarades, nommé Russell, se sont présentés, ivres tous deux comme des lansquenets, chez miss Pauline Strickers, pour lui proposer un tour de promenade en leur compagnie.

A la vue de son cauchemar, la jeune fille a eu un mouvement de dépit. Elle l'a remercié sèchement de son offre en disant qu'elle était sur le point d'aller à l'église, et elle lui a tourné le dos; puis, comme les deux ivrognes ne manifestaient nullement l'intention de se retirer, elle a résolu de leur céder la place et de sortir, elle-même. Mais, comme elle se dirigeait vers la porte, Myers l'a ajusté avec un pistolet; Russell s'est élançé sur lui pour l'empêcher de commettre un crime, et pendant que les jeunes gens cherchaient mutuellement à s'arracher le pistolet, le coup parti, Miss Strickers est tombée raide morte, le cœur traversé par la balle.

LA MISERE.—Il semble inouï qu'avec les nombreuses sociétés de bienfaisance et organisations charitables existant dans toutes les villes des Etats-Unis il puisse se produire des faits comme celui dont nous trouvons la lamentable relation dans le Journal de Saint-Louis. Mardi de la semaine dernière, le docteur Goodwin a été informé par hasard qu'une femme se mourait dans un des appartements du vaste bâtiment dit Ashley. Allant à l'adresse indiquée, il s'est trouvé dans le logement de la famille Gibson, le père, la mère et un enfant. La mère touchait à la fin, et le docteur n'a pu qu'adoucir ses derniers moments en lui faisant prendre des calmants. Elle est mor

te en murmurant: "Si j'avais en cet instant un jour plus tôt, j'aurais été sauvée."

En questionnant d'autres localités, M. Goodwin a appris que Gibson, peintre en bâtiments de son état, leur avait toujours été connu pour un ouvrier laborieux et honnête; mais il avait été atteint il y a quelques temps de la maladie dite "colique des peintres", puis d'une attaque de paralysie qui le retenait cloué au lit. Sa femme était tombée malade de ces derniers jours et aucun médecin ne l'avait visitée avant le docteur Goodwin. On ignorait la nature de sa maladie, mais une voisine compatissante, se doutant qu'il y avait une grande gêne dans le ménage, lui avait porté la veille une écuelle de soupe. C'est à ce fait que Mme Gibson faisait allusion dans le délire de son agonie. Un jour plus tôt, cette assiette de soupe l'eût sauvée. Sa maladie c'était la faim. Elle est morte d'inanition. La soupe est arrivée trop tard, son introduction dans l'estomac vide depuis longtemps avait aussitôt provoqué une inflammation.

Après s'être assuré de la cause de la mort de la mère, le docteur Goodwin a examiné l'enfant, qu'il croyait âgé d'un an. Il ne pouvait pas en croire ses oreilles quand on lui a affirmé qu'il avait de 5 à 6 ans. Voici les termes du rapport du médecin: "Le visage, hagard et creusé, avait rien de celui d'un enfant; c'était plutôt le visage d'un vieillard couvert de rides. Cet enfant avait un véritable squelette; les os avaient perdu la peau à toutes les articulations; ce petit corps émacié tombait en ruines faute d'aliments. Aucun signe de circulation ne pouvait se discerner à travers la peau."

TRIBUNAL EN DÉROUTE.—Le Juge Dean, de Hot Sulphur Springs [Colorado], a traversé George town samedi soir, allant à Denver, pour réclamer la protection du gouverneur contre certains individus qui l'empêchaient par force d'administrer la justice. Il venait d'ouvrir l'audience, racontant, dit-il, quand six individus sont entrés dans la salle, apparemment avec des intentions pacifiques. Mais dès qu'ils eurent occupés les places qu'ils s'étaient sans doute distribuées d'avance, leur chef, qui est un sous-chef, à ce qu'il paraît, s'est mis à lire un soi-disant "warrant" ordonnant au juge Dean de dissoudre sa cour et de lui remettre les archives et le sceau. Ce magistrat a coupé la parole à l'impudent dissolutionniste en lui enjoignant de s'asseoir, et en même temps il lui a mis la main au collet. Mais un des affidés du sous-chef a appliqué un violent coup de poing derrière l'oreille du juge, ce qui lui a fait lâcher prise, et le chef des conjurés lui a tiré un coup de revolver. La balle a rasé la tête de M. Dean. Le sanctuaire de la justice est devenu alors le théâtre d'une bagarre générale. Le juge a réussi à mettre sous clef le sceau et les archives, et se sauvant à toutes jambes, poursuivi par des jurons et des balles, il a couru tout d'une haleine à la station et a pris place dans le premier train pour Denver.

MORT DE FAIM.

John Potts a été trouvé mort en sa résidence, no. 231 rue gold à Brooklyn, et l'autopsie a révélé sans possibilité de doute, que la privation d'aliments a été la cause du décès. Les morts de ce genre ne sont malheureusement pas rares en ce pays depuis quelques années, mais ce qu'il y a de remarquable dans le cas présent, c'est que John Potts était dans une bonne position de fortune. Il était propriétaire de plusieurs immeubles, notamment d'une grande Myrtle avenue et qui lui rapportait un revenu important. Une somme de \$75 a été retirée des poches des vêtements du défunt. Il n'est pas supposable qu'il se soit laissé mourir intentionnellement, et cependant, si l'on écarte l'hypothèse du suicide, il ne reste que celle d'une avarice poussée hors des limites de la vraisemblance.

NOTES LOCALES.

Etat comparé des recettes du marché (taxe des voitures,) pour le mois de Décembre 1877 et le mois correspondant en 1876.

Table with 2 columns: Year, Amount. Rows for Dec 1876 and Dec 1877.

Balance en faveur de 1877. \$47,93.

— Une grande messe de Requiem pour le repos de l'âme de feu Théophile Arpin, Ecuyer, en son vivant bourgeois de la Ville de St. Jean, dans le District d'Iberville, sera chantée dans l'Eglise de la paroisse de Ste. Emme d'Energie, District de Joliette, P. Q. jeudi vingt-neuf heures du matin. Parents et amis sont priés d'y assister.

— Le premier janvier, il est tombé, dans les provinces maritimes, une si grande quantité de neige que les trains de chemin de fer ont dû être arrêtés.

—La température a été très froide durant les trois derniers jours et le mercure est descendu à 15° au-dessous de zéro.

—Le jour de l'an, environ 500 excursionnistes ont fait un voyage de plaisir de Montréal à Boucherville, à bord du Longueuil, on n'a pas souvenir d'un semblable événement dans ce pays.

STATISTIQUES. — Pendant l'année 1877, il est mort 147 personnes dans la paroisse de St. Charles Borromée y compris la ville de Joliette. Durant la même période, il y a eu dans cette paroisse, 209 naissances et 32 mariages.

ARRIVÉS A L'HOTEL DU CANADA — Frs. Gauthier, Montréal; Joseph Robillard, Lanoraie; L. Geo. Lévesque, Bateau; F. S. Sarasin, Montréal; John Abbott, Montréal; N. Lassieroye, Berthier; John Daly, Rawdon.

ARRIVÉS A L'HOTEL JOLIETTE. — Robert Horneck, Berthier; P. C. Duchesne, sa dame et sa demoiselle, St. Felix; Maxime Coutu, do; E. N. LaFrance, Berthier; Pierre Plante, Ste. Elizabeth; Marie Laferrère, do; Anselme Aubin, do; P. O. Morin, Rawdon; B. Craig, do; H. Hurteau, St. Lin; Arthur Pagé, Ste. Melanie; L. G. Richard, Ste. Julienne; Max Lafontaine, Berthier; J. Bourgeois, Kildare; J. E. Beaupré, Ste. Julienne; Jos. Dubéau, St. Ambroise; M. Lachapelle, St. Esprit; Notaire Laporte, do; J. A. Gagnon, Berthier; Pierre Mainville, village St. Jean-Baptiste; J. B. Gaillardet, St. Gerbert; J. R. Tranchemontagne, do; J. P. Bivest, l'Assomption; Laurent Bourdelais, do; James S. Dixon, Berthier; Charles J. Ward, Byonnie; John MacDonald, do; Dr. Clark, Trois-Rivières; R. J. Flaugain et sa dame, Lanoraie; M. J. A. Roy, St. Norbert; J. N. Poirier, do; Louis Sylvestre, Berthier.

PROVINCE DE QUEBEC.

Municipalité du Comté de l'Assomption. — Je, Camille Archambault, Sec. Trés., du Conseil Municipal du Comté de l'Assomption donne par les présentes avis public que le terrain ci-dessus désigné sera vendu par un public de LUNDI, le QUATRIÈME jour du mois de MARS prochain (1878) à dix heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, lieu des séances du conseil, dans le Village de l'Assomption, pour les obligations et charges dues à la municipalité ci-dessus mentionnée.

Municipalité de la paroisse de St. Lin. — James Kerr, Propriétaire.

Une terre située dans la paroisse de St. Lin, de trois arpents et trois perches de front, sur six-sept arpents et un tiers de profondeur, tenant devant au chemin public, en profondeur à Thomas Holtby, d'un côté aux terres du côté Sud de la rivière Achigan et de l'autre côté à John Henry Pangman, Ecr., sans aucune banne dessus construite.

Endette pour taxes d'école \$30.53 Municipales..... 15.00 \$45.53

Donné à l'Assomption ce deuxième jour du mois de Janvier mil huit cent soixante dix-sept.

C. ARCHAMBAULT, Sec. Trés. Du C. M. du Comté de l'Assomption

PROVINCE OF QUEBEC.

Municipality of the County of Assomption.

I, Camille Archambault, Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Assomption, hereby give public notice that the land herein after described will be sold by public auction, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next (1878), at TEN o'clock, in the forenoon, at the Court House, where the sittings of the council are held, in the Village of Assomption for the assessments and charges to the municipality hereabove mentioned.

Municipality of the parish of St. Lin. — James Kerr, Proprietor.

"A land, situated in the parish of St. Lin, containing three arpents and three perches in front by seventeen and one third in depth, joining in front, to the public highway, in rear, to Thomas Holtby, on one side, to the lands of the south side of the river Achigan, and on the other side, to John Henry Pangman, Esq., without buildings thereon erected."

Indebted for school taxes.....\$30.53 Municipal taxes..... 15.00 \$45.53

Given, at Assomption, this second day of the month of January one thousand eight hundred and seventy-eight.

C. ARCHAMBAULT, Secret. Treas. OF M. C. C. of Assomption.

DIEU ET PATRIE.

Il y aura une assemblée des membres de l'Union Agricole Nationale, à St. Hyacinthe, le quinze Je Janvier prochain (1878).

Les autres journaux sont priés de reproduire.

AVIS

EST par le présent donné, que M. ERCHÉDI, le SEIZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, il y aura une assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie du Chemin à Rails de St. Laurent et du Village d'Industrie, dans l'Hôtel Chevalier, en la Ville de Joliette.

Bureau du Chemin à Rails du St. Laurent et du Village d'Industrie, le 31 Décembre 1877.

Par ordre, CHS. H. PANNETON, Sec. & Trés.

AVIS.

Je donne avis que je n'entends pas être responsable en aucune façon des lettres que Alfred Gervais, mon fils, de la paroisse de Ste. Elizabeth, pourrait contracter en mon nom ou autrement.

DAME YVETTE URBAIN GERVAIS. Ste. Elizabeth, 27 Décembre 1877.

BOULANGERIE A VENDRE.

La sousignée offre en vente sa propriété située sur la rue DeLanauère, consistant en une maison en brique de 40 x 30 pieds, avec boulangerie, hangar, cour, etc.

Pour les conditions s'adresser à M. J. A. CHAPLEAU, Sec. Trés. Joliette, 27 novembre 1877.

Enseignement du Piano.

Madame Veuve Louis Tardot, informe respectueusement, les familles qu'elle est prête à prendre quelques élèves pour le piano.

Joliette, 11 Septembre 1877. am

COMPAGNIE D'ASSURANCE

des CULTIVATEURS

Batisses Isolées du Canada

Capital souscrit..... \$800,000

Montant déjà versé au Gouvernement pour la garantie des Assurés..... \$101,000

BUREAU-MONTREAL

Président: L'hon. Alex. MacKENZIE, Vice-Prés. Hon. J. H. BELLEROSE.

DIRECTEURS:

L'hon. Jos. ARMAND, L. ARCHAMBAULT, W. H. CHAFFINIS, P. E. DOSTALER, E. DIONNE.

ALEX. ARCHAMBAULT, L. A. JETTE, Ecr., F. BENOIT, Ecr., P. LARUE, Ecr., W. PHEVOST, Ecr.

J. MAUGHAN, Jur. Ecr., Gérant, S. E. LEFFEVRE, Ecr., Secrétaire, P. P. E. ROY, Ecr., Inspecteur des Feux, C. DOYON, Ecr., Inspecteur des Agences

CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTREAL, Ottawa & Occidental.

LOCATION ET EXPLOITATION DU CHEMIN.

Le Gouvernement de la Province de Québec demande des soumissions pour le louage (ou affermage) et l'exploitation, durant un nombre d'années, des lignes de chemin de fer, maintenant en cours d'achèvement, entre Québec et Montréal, et entre Montréal et Aylmer, avec leurs embranchements, et aussi pour la location et l'exploitation de l'extension de cette dernière Section jusqu'à "Portage-du-Fort" lorsqu'elle sera complétée et reliée avec le chemin de fer du Canada Central.

La longueur respective des diverses lignes, est comme suit:

De Québec à Montréal..... 161 2806

Embranchement des Pies..... 26 4339

De Montréal à Aylmer..... 125 478

Embranchement de St. Jérôme..... 13 1169

De Aylmer à Portage-du-Fort, environ..... 56 1638

Formant une longueur totale d'environ..... 376 3503

Ces diverses lignes de chemin de fer seront louées ou affermées, soit à un seul particulier ou à une Compagnie, ou autrement, en deux sections, avec Montréal comme point de division, à deux personnes ou Compagnies différentes, suivant ce que le Gouvernement jugera le plus avantageux d'accepter, après que les soumissions auront été reçues.

Les, et après le 26 de Décembre courant, un Devis et Cahier des charges, imprimés, contenant les conditions générales qui devront faire la base de la location ou de l'affermage des dites lignes de chemin de fer, seront visibles aux Bureaux des Commissaires à Québec, No. 77, Rue Dalhousie, et à Montréal, No. 16 Rue St. Jacques, où l'on pourra aussi examiner les plans et profils de ces différentes lignes.

Des soumissions cachetées et endossées: "Soumission pour les chemins de fer du Gouvernement," seront reçues jusqu'au premier de Février prochain, inclusivement et elles devront être adressées comme suit: "Au Commissaire des Chemins de Fer de Québec, Québec."

Les Commissaires se réservent le droit de refuser les, ou aucune des soumissions qu'ils pourront ainsi recevoir, dans le cas où aucune d'elles ne serait acceptable.

J. A. CHAPLEAU, Secrétaire de la Province de Québec.

Québec, 20 Décembre 1877.

Pas de reproduction, sans un ordre spécial par écrit.

AVIS SPECIAL.

En Vente au bureau de "La Gazette" toutes sortes de Papier blanc et réglé—Papier de Lettré, Enveloppes, etc. etc. Nôtes de Collocation religieuses et tous les BLANCS pour Avocats, Notaires, Huissiers et Sec.-Trésoriers des Municipalités.

LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE JOLIETTE.

Argent à Preter. D. DÉSORMIER, Sec. Trés. Joliette, 14 Déc. 1877.

On a besoin

Le Village de Rawdon, d'un Secrétaire-Trésorier, pour le Conseil Municipal de la paroisse de St. Patrick de Rawdon.

Comme il n'y a pas de Notaire ni de Notaire dans cette endroit, un homme de l'une ou l'autre profession trouverait beaucoup d'avantage à s'y établir. L'applicant devra parler l'anglais et le français. Salaire, \$30.00 par année. S'adresser à J. H. BURNS, Secrétaire pro temp. Rawdon, P. Q. Joliette, 15 Décembre 1877. amp

Defense d'avancer.

Le sousigné fait défense à toute personne d'avancer à sa fille, Euphémie Fiset, et d'avertir les marchands et le public en général qu'il n'entend être responsable d'aucune dette contractée par sa fille.

LOUIS FISETTE. Joliette, 13 décembre 1877.

VENTE PAR LE SHERIF DU DISTRICT DE JOLIETTE.

Février 1878.

J. G. Gouge vs D. Rondeau.—Une terre située à St. Thomas de 3 x 29 arpents, avec une grange, étables et autres bâties. Vente à St. Thomas le 28 février prochain (1878.)

VENTE PAR LE SHERIF.

Avril 1878.

Bouthier vs A. D. Beaupré dit Champanne.—1. Une terre située en la paroisse de St. Thomas, de 2 x 20 arpents, étant le No. 249 des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de St. Thomas. 2. Une autre terre située au même lieu, étant le No. 256 des dits plan et livre de renvoi officiels, de 3 x 13 arpents. 3. Une autre terre, située au même lieu, étant le No. 172 des dits plan et livre de renvoi officiels, de 3 x 20 arpents.

Pour être vendues, à la porte de l'église de la paroisse de St. Thomas, le 2 avril 1878.

J. J. Laverdure vs J. M. V. Latour et H. Burton, Ecr., curateur au délaissement. Une terre située au Sud de la rivière Achigan, dans la paroisse de St. Lin, comté de l'Assomption, de 3 x 30 arpents, avec les bâties et erigées.

Vente à St. Lin, le 6 avril 1878, à 11 heures A. M.

J. M. Lamarche vs D. Déziel Labrèche.—Une terre située en la paroisse de St. Lin, comté de l'Assomption, de 3 x 29 arpents, avec maison et autres dépendances.

Vente à St. Lin, le 6 avril 1878 à 11 heures A. M.

MAISON A VENDRE.

Le Soussigné offre en vente cette magnifique MAISON neuve, à deux étages, située sur la Rue Manseau, près du marché, appartenant à la succession de feu M. Lafontaine.

Pour les conditions, s'adresser à J. B. CHAPLEAU, Procureur. Joliette, 14 Décembre 1877. 126

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE

offre en vente UNE GOMPE à incendie, (LA QUEEN) et six extincteurs (Triumph) aux conditions les plus faciles.

BARTH. VEZINA, Sec. Trés. Joliette, 3 Décembre 1877.

Un Mot Celebre!

Le Prince des Marchands disait un jour: "Si vous avez en main une affaire de \$2.00 et que vous teniez à faire de l'argent avec, dépensez \$1.00 pour l'annoncer: c'est là le secret du succès dans le commerce." Et cet homme, après avoir commencé bien pauvre, vient de mourir 100 fois millionnaire à New-York. Voilà une preuve que les annonces sont bonnes. Que vous dire maintenant ceux qui prétendent à l'année contre les dépenses énormes que nous faisons pour nos annonces? Si nous dépensons beaucoup pour annoncer, c'est que nous faisons des affaires en proportion.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE

offre en vente UNE GOMPE à incendie, (LA QUEEN) et six extincteurs (Triumph) aux conditions les plus faciles.

BARTH. VEZINA, Sec. Trés. Joliette, 3 Décembre 1877.

Un Mot Celebre!

Le Prince des Marchands disait un jour: "Si vous avez en main une affaire de \$2.00 et que vous teniez à faire de l'argent avec, dépensez \$1.00 pour l'annoncer: c'est là le secret du succès dans le commerce." Et cet homme, après avoir commencé bien pauvre, vient de mourir 100 fois millionnaire à New-York. Voilà une preuve que les annonces sont bonnes. Que vous dire maintenant ceux qui prétendent à l'année contre les dépenses énormes que nous faisons pour nos annonces? Si nous dépensons beaucoup pour annoncer, c'est que nous faisons des affaires en proportion.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Un Mot Celebre!

Le Prince des Marchands disait un jour: "Si vous avez en main une affaire de \$2.00 et que vous teniez à faire de l'argent avec, dépensez \$1.00 pour l'annoncer: c'est là le secret du succès dans le commerce." Et cet homme, après avoir commencé bien pauvre, vient de mourir 100 fois millionnaire à New-York. Voilà une preuve que les annonces sont bonnes. Que vous dire maintenant ceux qui prétendent à l'année contre les dépenses énormes que nous faisons pour nos annonces? Si nous dépensons beaucoup pour annoncer, c'est que nous faisons des affaires en proportion.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Que sont \$2,000 d'annonces, lorsque nous vendons pour au-delà de \$600,000 par année? C'est une goutte d'eau dans l'océan. Plus une maison de commerce annonce, plus elle fait d'affaires, et plus elle peut vendre à prix réduits. Cela se comprend. Etant obligé d'acheter pour près d'un demi million par an, et payant nos marchandises argent comptant, nous avons des avantages que personne ne peut avoir; et nous sommes ainsi en mesure de vendre à bien meilleur marché que qui que ce soit. Alors il nous en coûte bien peu d'annoncer nos marchandises de toutes les manières imaginables.

Sujets de se rejourir.

Tous les jours quelques marchands publient des annonces ébouriffantes contre notre maison; l'autre fait contre les bruits les plus stupides sur notre compte, et nous de rire dans notre barbe; car plus on écrit et crieira contre notre manière de faire le commerce, plus nous serons connus de tout le monde. Et par le d'annoncer, si tu continues de ce train là, nous l'inscrirons complètement d'annoncer. L'autre jour, nous avons annoncé que nous n'a pas de marchandises plus à l'avoir; parce que nous avons à pris qu'un de nos employés préparait une magnifique annonce en notre faveur ayant pour titre "DES PREUVES"

Pour récompenser ce confrère charitable qui, tout en que nous dépensons \$200, se barge d'annoncer pour nous, nous avons pensé lui offrir la moitié du prix de son annonce. Ce serait justice puisque nous ne retirons rien de son profit. Maintenant, pensez vous que nous n'avons pas bien des sujets de nous rejourir. Et pour rachever le plat, notre magasin est toujours rempli de monde, tandis que ceux de nos ennemis ressemblent à de vases vides de compagnies.

C'est un Fait admis de tout le monde aujourd'hui que nos prix sont plus réduits que partout ailleurs. Si nous avons tant de compétition à supporter, c'est que nous passons pour donner nos marchandises, pour attirer le commerce, en un mot. Et on dit que nos dépenses sont énormes; mais Grand Dieu! les pratiques se heurtent pas mal de tout cela pourvu qu'elles puissent acheter leurs marchandises à bien meilleur marché que chez nous que chez tous les marchands qui crient sans cesse contre nous.

PRÉSENTS DE Noel et du Jour de l'An. Vous tous Messieurs et Messieurs qui pensez à faire un joli présent à NOEL ou au JOUR DE L'AN, lisez attentivement la liste suivante d'articles de fantaisie. C'est certainement le plus beau choix de marchandises qui aient jamais été offertes à l'occasion des fêtes.

Pour les Dames. Magnifique collets en Dentelle. Riches collets en Guipure. Magnifique collets en Tulle. Sets de collets et de poignets brodés. Nouvelles jupettes en Lingerie. Grande variété de Chapeaux en soie. Gants de Drap nouveau. Paquets de fantaisie en laine. Gants de Kid fins et doubles. Nuages dans les derniers goûts. Les plus beaux Dent Châles du mo de. Beaux gilets en laine pour Dames. Grande variété de mouchoirs de poche. Jupons de fantaisie. Jupons d'Alpaga piqués. Bas de laine aux dernières nouveautés. Les dernières nouveautés en Lingerie. Riches assortiments de Tapis de table en laine. Chapeaux de feutre garnis. Chapeaux de feutre non garnis. Ornaments pour la tête et les chapeaux. Fleurs pour robes, très riches. N'oubliez pas que toutes nos robes, nos chapeaux, nos fleurs, nos plumes et tous nos articles de modes ont été considérablement réduits. Tout sera vendu sans merci.

Pour les Messieurs. Bel assortiment de cols et poignets. Chemises blanches dans les derniers goûts. Riches assortiments de cols et cravattes en soie. Mouches de cou blancs et de couleurs pour messieurs. Belles cravattes en laines de toutes couleurs. Vestes en laine. Gants de kid doubles (ce qu'il y a de mieux). Mouchoirs en soie de fantaisie. Corps et caleçons canadiens gris. Corps et caleçons canadiens roses. Corps et caleçons écossais. Chemisettes de laines canadiennes et écossais. Belles chemises de laine. La balance de nos vestes, tricotés, Présidents Beavers, Montagnes, Matelasses etc., a été remarquée à nous; et nos prix sont maintenant tellement bas que tout le monde est surpris qu'on puisse faire de semblables sacrifices.

Pour les Enfants. Magnifiques assortiments de mitaines en laine. Beaux gilets en laine blancs et de couleurs. Beaux nuages blancs et de couleurs. Grand assortiment de mitaines de kid. Grande variété de petits casques en laine. Un grand lot de frilles et collets. Beaux chapeaux de feutre garnis. Riches assortiments de petits bas de fantaisie. Pour éviter la foule qui certainement va être immense pendant les fêtes, nous venons nous pratiques de venir à l'heure le matin, et au milieu de la semaine.

Etoffes à robes pour Etrennes. Ettoffes à robes utiles, 50c. Belles étoffes à robes, 10c. Ettoffes à robes, couleurs nouvelles, 15c. Riches étoffes à robes, couleurs à la mode, 20c. Alpaga noir, 10c à 12c. Belle alpaga noir, 15c. Bellantine magnifique, 20c. Alpaga, couleurs nouvelles, 15c. Thibert français, belles couleurs, 15c.

Le temps des ventes achève, et il faut réduire le stock: c'est pour cela que les sacrifices ne nous coûtent point. Si vous avez des présents à faire vous pouvez grandement en ne venant pas profiter des immenses avantages que nous offrons pendant les fêtes.

Maintenant n'est-il pas évident pour tout le monde que nous offrons une foule de marchandises fraîches, nouvelles et mille fois plus utiles que les affaires de bis-cuites annoncées dans une autre colonne. Malgré les sacrifices énormes que nous faisons, notre maison aura toujours la même libéralité que par le passé.

A. PILON & CIE, 615 et 617 RUE STE. CATHERINE, A LA BOULE VERTE.

A. PILON, L. J. PELLETIER.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA

CAPITAL, 1,000,000

BUREAU PRINCIPAL.....OTTAWA

Président, L'hon. JAMES SKRAD, Secrétaire, JAMES BLAGBURN.

\$50,000 EN ARGENT sont déposés entre les mains du Gouvernement pour la protection des Porteurs de Polices d'Assurances.

DIRECTEURS A MONTREAL:

JOHN S. HALL, Maire, Rivière St. Pierre; L'ÉCHEVIN NELSON, H. A. NELSON & FRS. A. PROUDFOOT, M. D., Oculiste, etc. HON. P. MITCHELL, L. BRAUDEN, M. P. J. ALO. OUMET, M. P. N. GAGNON, Champlain.

Cette Compagnie n'assure pas de Risques plus hasardeux que les Propriétés de la Ferme et les Résidences Privées.

ELLE ASSURE CONTRE LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU ET SA FONDRE, Les Propriétés rurales, les Résidences Privées, les Eglises, les Couvents et les Risques de semblable nature. Aussi leur contenu.

On ne donne pas d'assurances contre les Risques des Manufactures ou Etablissements de Commerce, évitant ainsi les pertes produites par des incendies désastreux, et auxquelles sont sujettes beaucoup de Compagnies.

Les Cultivateurs et autres possédant des maisons d'habitation privées trouveront un grand avantage à s'assurer à cette Compagnie, parce que ses taux et les conditions de ses Polices sont bien plus libérales que ceux des Compagnies faisant des affaires générales.

Le public assureur remarquera que notre DEPOT est fait en ARGENT COMPTANT, et non en Stock ou Debentures qui pourraient être d'une valeur douteuse.

Les taux de Primes et toutes informations requises seront données en s'adressant à O. H. PATTERSON, Agent Général, 97, Rue St. Jacques, Coin de la Place d'Arms.

Dr. M. F. E. VALOIS, Inspecteur, 13 Avril 1877

GODFROI CHAPLEAU

Manufacture de Coffre-Forts de la Puissance.

GRANDE MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE 1876.

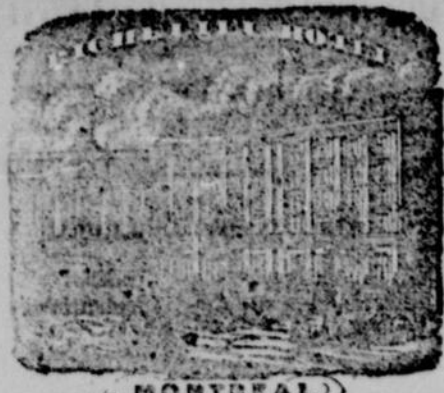
Premier PRIX à l'Exhibition Provinciale de Québec 1873

Premier " " " " d'Ottawa 1875

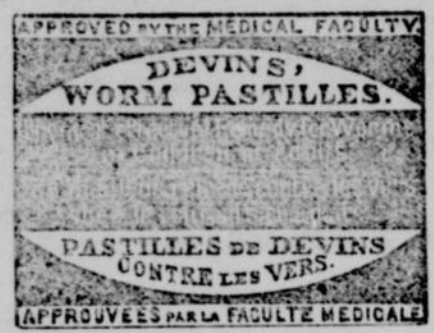
Coffre-Forts à l'épreuve du feu et des voleurs.

Ces Coffre-Forts sont à présent considérés comme étant les meilleurs offerts au public, toutes les qualités requises, tant que pour la force et la sûreté y sont réunies ensemble.

Afin d'éviter l'humidité dans l'intérieur du Coffre-Fort et offrir la plus grande résistance possible en cas



HOTEL RICHELIEU
Coin des Rues Notre-Dame & St. Vincent.
MONTREAL
C'est le seul Hotel de la Ville tenu sur les plans Europeen et Americain.



DEVINS & BOLTON, rue Notre-Dame, Montrea
On n'aura plus de Cheveux Gris.

RENOVATEUR PARISIEN DE LUBY

CETTE EXCELLENTE PREPARATION
Crème les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté.

PRIX, 50 Cts. LA BOUTEILLE
En vente chez les PHARMACIENS et PARFUMIERS

Ls. G. MARTIN
Architecte
15 Rue St. Lambert
MONTREAL.

BOULANGERIE A VENDRE.

La soussignée offre en vente sa propriété située sur la rue DeLassard...

Enseignement du Pianos.
Madame Veuve Louis Turcotte, informe respectueusement, les familles qu'elle est prête à prendre quelques élèves pour le piano.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CULTIVATEURS
Batisses Isolees du Canada
Capital souscrit 8800,000

BUREAU-MONTREAL
Président: L'hon Alex. MACKENZIE, Vice-Prés. Hon. J. B. BELLEROSÉ.

DIRECTEURS:
L'hon. Jos. ARMAND, L. ARCHAMBAULT, W. H. CHAFFERS, P. E. DOSTALER, E. DIONNE, ALEX. ARCHAMBAULT, L. A. JETTÉ, Etc., F. BENOIT, Etc., P. LAHUE, Etc., W. PREVOST, Etc.

Atelier Typographique
DE LA
'Gazette de Joliette.'
ON EXECUTE
A CE BUREAU
TOUTES SORTES
D'IMPRIMES
TELS QUE
CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITES,
LETTRES FUNERAIRES,
BLANCS DE COMPTES,
BILLETS DE BANQUE
CIRCULAIRES,
AFFICHES,
PROGRAMMES.

BLANCS POUR AVOCATS
ET POUR
NOTAIRES,
Etc., etc.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Muni-
cipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils
ont besoin.
LE TOUT
IMPRIME SUR BON PAPIER
ET A DES
PRIX TRES REDUITS

BLANCS A VENDRE
Bureau de la 'Gazette'
POUR LES AVOCATS:
Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpœnas
Affidavits pour Saisie-Arrêt avant Jugement—Affidavits pour
obtenir Jugement—Déclarations pour Saisie après Jugement—do
avant Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Con-
ditions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—
Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclara-
tion pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie-
Gagerie.

POUR LES NOTAIRES:
Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Significa-
tion, Procurations.
POUR LES GREFFIERS DES COMMISSAIRES
Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement
POUR HUISSIERS:
Blancs de Procès-Verbaux de Saisie,—Avis,—Vente.
POUR LES SEC.-TRESORIERES:
Rèles d'évaluation, de Perception, Liste Alphabétique d'Elec-
teurs, &c.
—DE PLUS:—
Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les
Greffiers du Circuit de Comté

BOIS DE SCIAGE
500,000 Pieds de Bois à Vendre
CI. A BOIS DE JOLIETTE
CONSISTANT EN:
PLANCHES DE 1 POUCE.
MADRIERS DE 2 POUCE.
MADRIERS DE 3 POUCE.
EN PINS ET EN EPINETTE
ENVIRON
100,000 LATTES,
ET UNE GRANDE QUANTITE DE
BOIS DE CHARPENTE
LA COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE
offre de cette occasion pour annoncer au
public qu'elle vient de placer dans sa
Scierie des machines pour
Planer, mortaiser et embouvoier.
Et qu'elle pourra livrer tous les bois entières-
ment préparés pour la construction.
Joliette, Avril 1874



N. I. CHARLAND
Tailleur
RUE MANSEAU
Vis-à-vis le Bureau et Résidence de B. Vezina
& D. Desormier, Ecr. Notaires
M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes
les commandes qu'il exécutera avec goût et
promptitude.
Joliette, Avril 1874.

Tableau de l'arrivée et départ des
matras de District de Joliette et
autres endroits voisins

Table with columns: ARRIVEE, DÉPART, MALLE QUOTIDIENNES, MALLE TRI-HEBDOMADAIRE, MALLE BI-HEBDOMADAIRE, MALLE HEBDOMADAIRE.

La Gazette de Joliette
JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL
publié par la
SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE DE JOLIETTE
(LIMITÉ).
Bureau: Rue Notre-Dame
JOLIETTE.
ABONNEMENTS.
CANADA.
Edition bi-hebdomadaire..... \$2 50
(Payable d'avance.)
Edition hebdomadaire (l'avance)... 1.00
POUR LES ETATS-UNIS.
Edition bi-hebdomadaire..... \$2.50
hebdomadaire..... 1.00
Toute personne désirant cesser son abon-
nement, doit en donner avis un mois
d'avance et payer les arriérés. Tout
semestre commencé doit se continuer jus-
qu'à échéance.
Les frais de port sont payés par les
Éditeurs



Dr. LAURIER & FILS
Pharmacie de Famille,
(En face de l'Eglise)
Ces messieurs invitent respectueusement
les médecins à visiter leur établissement,
leurs ordres et prescriptions seront atten-
tivement remplis et ponctuellement expédiés.
Les médecines de famille y trouveront tous
les remèdes utiles et employés pour l'usage des
enfants. Des teintures de toutes couleurs y
sont détaillées, avec les plus amples rensei-
gnements. On y vend en gros et en détail,
des graines de jardins des premières mai-
sons, avec garantie.
UNE PARFUMERIE des mieux as-
sorties est attachée à l'établissement et l'on
y détaille à des prix modérés, tous les arti-
cles de toilette du meilleur goût.
ON Y VEND aussi du soda et du gingiver
ale et l'on y tient un dépôt du Gidre si re-
nommé de monsieur CHRISTIN, pour les
ventes en gros et en détail.
Ls. LAURIER & FILS.

Le Dr. LAURIER se fait fort, appuyé par
des succès incontestables, de guérir les per-
sonnes atteintes de cancers, de chancres, et
autres affections de ce genre, au moyen
d'emplâtres qui ne laissent aucune diffor-
mité ni même de cicatrice.
Venez le consulter.
Joliette, 1 avril 1874

Pianos! Pianos!!
En vente chez le soussigné le splendide
piano de New-York
CALEMINE & VAUPEL
dont la force et l'harmonie ne peuvent être
surpassées et qui fait l'admiration de tous
ceux qui les voient et l'entendent.
Aussi—Le piano WAZER, si avan-
tageusement connu pour sa douceur et sa
melodie.
Le magnifique piano de salon le
GROVES & FULLER, de New York et
l'Harmonium ESTEY dont la renommée
est étendue par tout le monde et qui est
sans égal par sa puissance et l'heureuse
multiplication de ses jeux.
Pianos et Harmoniums à louer, à raison
de \$2 par mois avec la faculté d'acheter.
Pianos de seconde main toujours en ma-
gasin et de tous les prix.
Les pianos neufs sont garantis
pour cinq ans!
J. U. FOUCHER continuera comme par
le passé, à vendre, au plus bas prix et aux
conditions les plus avantageuses, et avec
garantie les

Machines à Coudre
de toutes les manufactures du Canada et
des Etats-Unis.
J. U. FOUCHER.
Joliette, 29 Août 1876.

A VENDRE.
10. Un lopin de terre situé
en la dite Ville de Joliette,
mesurant deux arpents cinq
perches et six pieds de largeur
à la frontière, et deux arpents
et six pieds à la profondeur sur
quinze arpents cinq perches et
dix pieds dans la ligne Sud-Est
et seize arpents une perche et
dix pieds dans la ligne du Nord-
Ouest, contenant une superficie
d'environ trente-six arpents et
vingt-sept perches et demi, ten-
nant devant au Nord-Est à la
rivière de l'Assomption, derriè-
re aux terres du ruisseau St
Pierre, du côté Nord-Ouest au
terrain marqué pour Mme. P.
C. Loedel et d'autre côté au ter-
rain marqué par Mme. Voyer.
Pour les conditions s'adresser à
A. MAGNAN, N. P.
Joliette, 8 Mars 1877.

A VENDRE.
GRAND AVANTAGE.
10. Un BLOC EN BRIQUE à 2 étages, a
part des mansardes, comprenant 3 loge-
ments composé l'un de 8 appartements
à part des mansardes; les 2 autres de 4
appartements; bien finis; avec des dé-
pendances, une cour spacieuse et com-
mode. Ce bloc est situé, rue St. Vi-
ator, à proximité du marché et de
l'Eglise.
20. Un BLOC également en Brigue à 2
étages, de 130 pieds de longueur sur
30 de profondeur, comprenant 8 loge-
ments de 5 appartements chacun; il y
a une cuisine attenant à chaque loge-
ment—Bloc Rue St. Louis.
Ce dernier Bloc peut être vendu en deux
parties.
Il y a de l'excellente eau dans chacun de
ces logements.
Tous ces logements sont actuellement
occupés par des locataires. Conditions
libérales.
S'adresser au propriétaire,
LOVIDE ALLARD,
Joliette.
12 Mai 1877.

RELIURE.
B. LAFONTAINE.
A l'honneur d'informer le public de la
Ville de Joliette et des environs qu'il a
ouvert une boutique de Reliure, à
JOLIETTE.
RUE MANSEAU
En face de
B. Vezina & D. Desormier, N. P.

Ce monsieur exécutera avec soin et
promptitude tous les ouvrages qu'on ven-
dra bien lui confier.
Dans tous les goûts, et à 25 par cent
meilleur marché qu'à Montréal.
Joliette, 18 Novembre 1876.

PHARMACIE CANADIENNE
(ETABLIE EN 1872.)

M. LOUIS ROBILTAILLE à l'honneur
d'annoncer que le 1er Mai courant il
a transporté son établissement dans la
rue Manseau occupée par M. G. E.
L'anneton, épicer, porte voisine de la
Banque d'Échange.
M. L. Robiltaille profite de la circonstance
pour remercier ses amis et le public en gé-
néral de l'encouragement libéral qu'ils ont
bien voulu accorder jusqu'à présent à la
Pharmacie Canadienne et prend la liberté
de solliciter la continuation de leur patrona-
ge à l'avenir.
Outre un assortiment varié de drogues
médicines patentes, parfums, objets de
fantaisie et de toilette, teintures, savons, es-
sences et vins assortis, etc., etc., le soussigné
offre en vente une quantité considéra-
ble de
graines d'oignon,
de Trèfle de l'Ouest,
de Lawson,
de Race,
de Saxe blanc et jaune,
de Belles-herbes,
de Carotte,
de Choux,
de Citron de Siam,
de Tabac,
&c., &c., &c.

PLACE LAVALTRIE,
EN FACE DU MARCHÉ.
Joliette, 16 Avril 1874.
AVIS.
La Société qui a existé, en la Ville de
Joliette, entre les soussignés, sous la rai-
son sociale de J. B. TURCOTTE & Frères
est dissoute.
Les affaires seront continuées, au même
lieu et place d'affaires par J. B. Turcotte,
l'un d'eux, qui est seul autorisé au régi-
ment des affaires de la société.
J. B. TURCOTTE,
Louis Turcotte, interdit par l'illustre Lepro-
tion, curateur.
Joliette, 26 mai 1877

MANUFACTURE DE CHAUSSURES
DE
JOLIETTE.
RUE NOTRE DAME
EDD. GUILBAULT,
Propriétaire.
Les marchands de la ville et de la campagne
trouveront toujours à cet établissement un
ASSORTIMENT COMPLET DE
CHAUSSURES
pour tous les goûts, tous les âges et
conditions.
Vente en gros et en détail.
AU PLUS BAS PRIX.
Joliette, avril